

AVIS À LA POPULATION

Interdiction d'allumer du feu

En raison du **risque très élevé d'incendie**, le Canton de Vaud interdit tout feu en plein air dans les régions en rouge sur la carte ci-dessous.

Cette interdiction s'applique également à nos places de pique-nique et refuges. Les foyers sont fermés et ne doivent pas être utilisés jusqu'à nouvel avis.

Merci de respecter cette mesure afin de protéger les personnes, la forêt et la nature.

Situation au 3 juillet 2026 :

